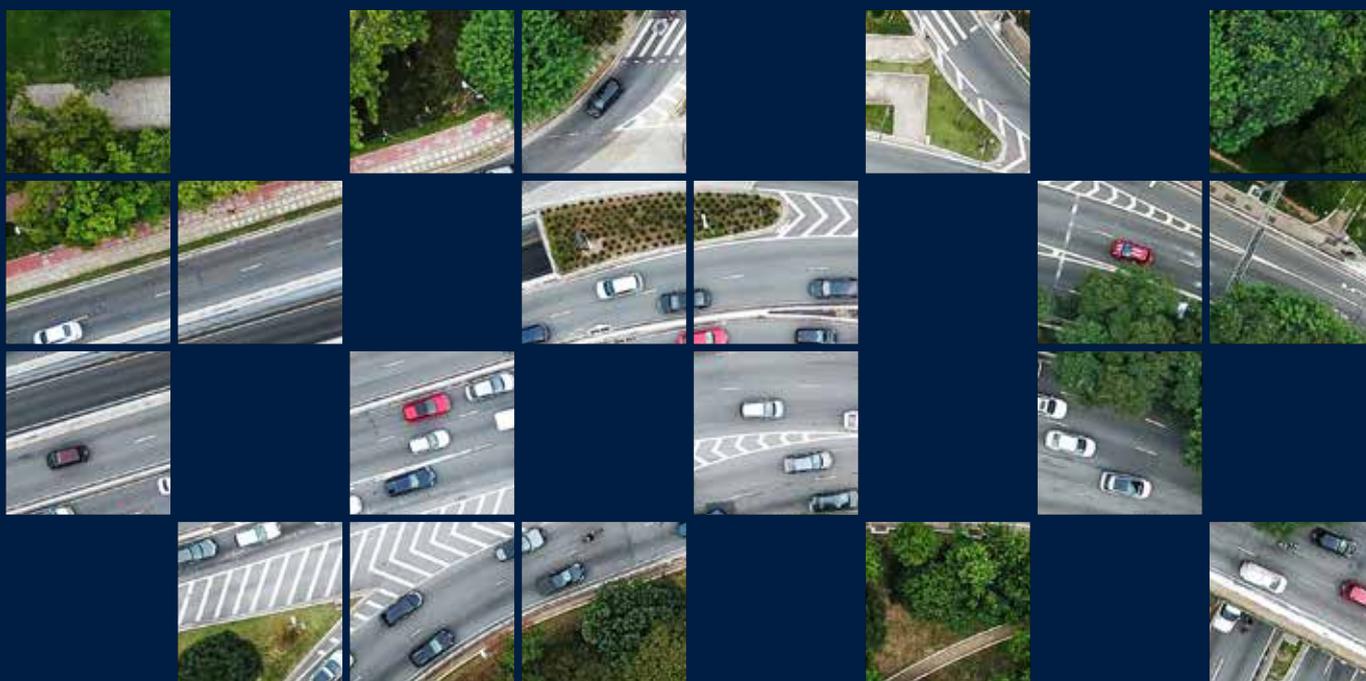




LIGUE DE
DÉFENSE DES
CONDUCTEURS

STOP à la répression absurde, OUI à une conduite responsable

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ **2019**



Sommaire

Le mot du Président.....	3
Un an de mobilisation : les grandes étapes de 2019	4
Notre combat	5
L'année 2019 en chiffres	6
Des sympathisants répartis sur toute la France.....	7
I- Les temps forts de l'association en 2019	8
A- La lutte contre le 80 km/h continue	9
1. L'association invite le 80 au Grand Débat National.....	9
2. Espoir : le gouvernement imagine un transfert de compétence au terrain.....	10
3. Le constat de l'association : l'assouplissement du 80 km/h n'est qu'un leurre.....	10
B- Lutte contre la répression systématique.....	12
1. Les radars, un arsenal répressif tentaculaire.....	12
2. Grande première : l'Assemblée nationale et le Sénat contestent la politique du tout-radar.....	12
3. Forfaits post-stationnement : la nouvelle plaie des villes	13
C- Une victoire pour la Ligue autour de la vignette Crit'Air	14
D- L'association porte son combat à l'échelle européenne.....	15
E- Réalisation d'une étude sur l'état de dégradation des routes, facteur d'accident	15
1- Dégradation des routes : il est urgent d'agir.....	15
2- La cause : le manque flagrant d'investissements	17
3- L'impact sur la sécurité routière... et le reste	17
4- La solution : un audit de l'intégralité du réseau routier français	17
F- La rubrique «vos droits» renforcée	18
1- Le partenariat avec l'Automobile-club des Avocats s'intensifie	18
2- Nouveau en 2019 : la Ligue, partenaire du site de contestation en ligne Easyrad.....	18
II- Les moyens d'action de l'association	19
A- Un budget issu des donateurs et dédié au combat	19
B- Les moyens humains de l'association	21
C- Une communication tous azimuts	22
1- La communication directe auprès de nos sympathisants	22
a- Newsletters et bulletins	22
b- Articles sur le site web	22
c- Omniprésence sur les réseaux sociaux	22
2- La sensibilisation des élus aux préoccupations des conducteurs.....	23
3- Les médias qui ont relayé nos actions en 2019	24
Les sympathisants, piliers de l'association	26

LA LUTTE CONTRE LES EXCES DE LA RÉPRESSION ROUTIÈRE ET CONTRE LES MESURES QUI PÉNALISENT LES CONDUCTEURS, AU CŒUR DE NOTRE COMBAT

Comme chaque année, en 2019, la Ligue de Défense des Conducteurs a multiplié les actions contre les attaques répétées à l'encontre des automobilistes.

Nous avons utilisé nos moyens humains et financiers pour lutter contre les baisses des limitations de vitesse, contre l'accroissement de la répression qui

pèse sur les conducteurs... mais aussi pour sensibiliser nos élus, ainsi que militer en faveur de la prévention et de la formation à la conduite.

Le mot du président

Pour la Ligue de Défense des Conducteurs, 2019 a été une année riche en événements. A aucun moment, notre association n'a baissé la garde lorsqu'il s'est agi de nous mobiliser contre le 80 km/h. Imposée aux Français depuis le 1^{er} juillet 2018, cette mesure soi-disant expérimentale menace toujours d'être généralisée indéfiniment... quand bien même nombre d'élus de terrain continuent à se prononcer en faveur du retour à 90 km/h sur leurs routes.

Dans le courant de l'année, le gouvernement a fait mine d'assouplir cette obligation, en incluant à la loi sur les Mobilités, adoptée en fin décembre 2019, la possibilité pour les présidents de département de repasser une partie de leur réseau à 90. Mais les recommandations draconiennes émises par la Sécurité routière en ont fait reculer plus d'un ! En attendant, les premiers bilans officiellement attendus du 80 km/h, à savoir un recul de la mortalité routière, n'ont rien de probant : en 2019, les résultats sont même en recul par rapport à 2018. A cela, Edouard Philippe et ses ministres ont trouvé une explication imparable : les radars ayant fait les frais de la colère des Gilets Jaunes, les conducteurs, libérés de la peur du flash, se sont remis à rouler (trop) vite. Or, l'avantage de tout mettre sur le dos de la vitesse, c'est qu'elle est facilement mesurable... et sanctionnable. Plus aisément que l'alcoolémie, les stupéfiants, ou tout simplement l'inexpérience au volant ou le nid-de-poule jamais rebouché. Pour cette raison, les radars

automatiques semblent tombés du ciel, comme autant de cornes d'abondance pour notre Etat endetté jusqu'au cou. Lequel, depuis leur mise en place à la toute fin de 2003, a empoché près de 10 milliards d'euros grâce à eux (lire page 5). Ce cynisme, c'est le carburant du combat de la Ligue de Défense des Conducteurs, qui milite encore et toujours pour que nos gouvernants cessent de nous traiter comme de grands enfants, à qui on ne peut apprendre les règles qu'à coups de bâton. Nous sommes des automobilistes responsables, conscients des risques encourus au volant. Nous sommes aussi des contribuables qui ont rapporté, rien qu'en 2018, près de 84 milliards d'euros en taxes automobiles.

La raison d'être de la Ligue de Défense des Conducteurs, c'est de se battre pour que cesse la stigmatisation des automobilistes et pour que de véritables politiques de sécurité routière soient mises en place. Pour renforcer notre action, pour encore davantage la structurer, nous avons souhaité recruter une nouvelle responsable de notre pôle Etudes et Communication. Alexandra Legendre, ancienne journaliste automobile, rompue aux sujets de sécurité routière, nous a ainsi rejoints le 1^{er} décembre 2019. Notre équipe renforcée sera plus à même, en 2020, de porter notre combat. La tâche sera rude. Heureusement, nos 1,1 million de sympathisants nous accompagnent au quotidien... Ce rapport annuel est d'ailleurs l'occasion de les remercier chaleureusement pour leur implication dans notre cause commune.



Gérard Landry,
Président de la Ligue de Défense des Conducteurs

Un an de mobilisation à la Ligue de Défense des Conducteurs

LES GRANDES ÉTAPES DE 2019



Activ'Route

Notre site communautaire
ACTIV'ROUTE dédié à l'amélioration
du réseau routier fête ses 6 ans !

Janvier 2019

La Ligue de Défense des Conducteurs invite le sujet du 80 km/h au Grand Débat National avec une mobilisation exceptionnelle de ses sympathisants

Mars 2019

L'association dénonce la supercherie des radars avec une pétition à l'intention du président de la République

Juin 2019

Le gouvernement veut interdire le signalement des radars et des forces de l'ordre par les applis du type Waze ou Coyote : l'association s'y oppose !

Avril 2019

Vaste campagne anti "boîtes noires", qui visent à brider automatiquement la vitesse des voitures et surveillent les conducteurs en permanence

Août 2019

La Ligue de Défense des Conducteurs alerte ses sympathisants : l'assouplissement du 80 km/h est une arnaque !

Été 2019

Grande pétition pour faire opposition aux voitures-radars privatisées

Décembre 2019

Finalisation de notre grande étude consacrée à la dégradation des routes en France : attention danger !



**Durant toute l'année l'association est restée
mobilisée contre le 80 km/h
(campagnes auprès des sympathisants, des élus...)**

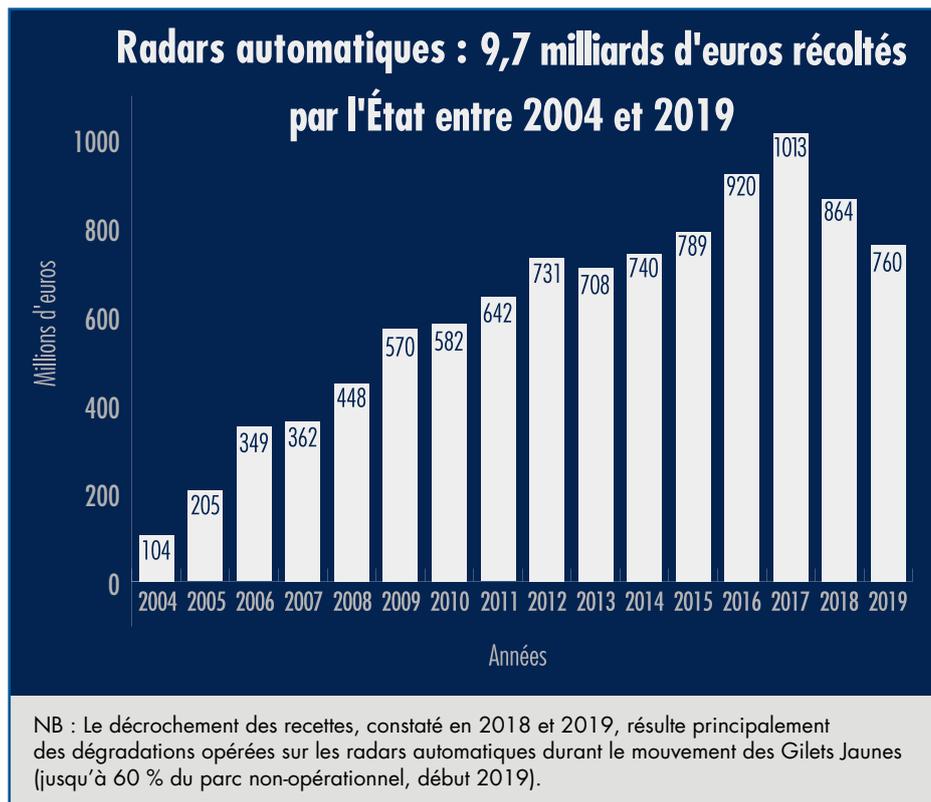
Notre combat

En 1972, la France atteint le triste record de 18 000 victimes de la route*. L'Etat prend alors le sujet à bras le corps et fait de la sécurité routière une priorité.

Jusqu'en 2003, les gouvernements successifs engagent des campagnes de sensibilisation, une répression ciblée et une vraie lutte contre l'alcoolisme au volant. Parallèlement, les véhicules font des progrès de géant en sécurité passive et active, le réseau routier est modernisé, la rapidité d'intervention et l'efficacité des secours d'urgence

Pendant ces années-là, le problème se posait en des termes sains : comment épargner un maximum de vies pour un coût acceptable pour la collectivité ? La solution passait, certes, par la répression ciblée. Mais elle reposait avant tout sur la responsabilisation des conducteurs, sur la prévention et l'éducation routière. Expliquer aux automobilistes les risques encourus, leur apprendre à cohabiter avec tous les usagers de la route et, bien sûr, sanctionner ceux qui ne respectaient pas ces règles du «vivre ensemble» sur la route.

Ces valeurs se sont totalement inversées depuis quelques années et en particulier depuis fin 2003, où les premiers radars automatiques ont été installés. Sous couvert de lutte pour l'amélioration de la sécurité routière, l'Etat trouve dans ces radars automatiques une manne inespérée et plonge d'ailleurs généreusement dans la cagnotte pour son propre désendettement, le détournant de plus en plus de son objectif initial. En quinze ans, depuis 2004, première année de recettes pleines (le premier radar ayant été installé fin 2003), les sanctions automatisées ont rapporté près de 10 milliards d'euros (ci-contre) !



sur les lieux des accidents s'améliore... La mortalité routière ne cesse de reculer : moins de 10 000 en 1992, 8 000 en 2000, 6 000 en 2003. Des efforts restent évidemment à faire mais la courbe est vertueuse.

Le rapport simpliste entre accidentologie et vitesse permet de faire passer toutes les pilules : aujourd'hui, près de 4 100 radars automatiques quadrillent la France, tandis que la technologie des cabines évolue pour toujours piéger davantage

d'automobilistes. L'industrialisation du contrôle-sanction est telle que désormais, l'Etat généralise peu à peu sur la route les voitures-radars privatisées, non signalées et donc indétectables !

En effet, les pouvoirs publics rivalisent d'imagination pour stigmatiser les automobilistes, entreprenant :

- une répression systématique, de plus en plus brutale, sans commune mesure avec les résultats obtenus en matière de sécurité routière ;
 - une mise en accusation généralisée des conducteurs, tous mis dans le même sac et transformés en «délinquants routiers» responsables de «violence routière» ;
 - une recherche systématique de recettes fiscales, par la multiplication des radars et des amendes adressées par millions aux conducteurs.
- Isolément, chaque citoyen ne peut que subir ces dérives intolérables.

La Ligue de Défense des Conducteurs a pour but de réunir le plus grand nombre d'automobilistes raisonnables et de faire entendre leur voix pour en finir avec cette répression absurde et passer à une politique efficace de sécurité routière.

L'association agit :

- En produisant et en décryptant de l'information.

L'information est de moins en moins transparente et

se transforme inexorablement en opérations de communication à la gloire du ministère chargé de la sécurité routière (en l'occurrence, aujourd'hui, le ministère de l'Intérieur).

- En informant le plus grand nombre. Tant que les Français seront victimes de la désinformation sur les moyens et les résultats réels de la répression routière, il sera difficile de mettre un terme à ses excès.

- En organisant des campagnes de mobilisation auprès des élus et du gouvernement pour faire évoluer les politiques et les moyens mis en œuvre pour garantir notre sécurité sur les routes.

L'association Ligue de Défense des Conducteurs œuvre pour que les réglementations soient faites pour les conducteurs et non pas contre les conducteurs. La sécurité routière repose sur des considérations de sécurité, et non sur la rentabilité.

*Les statistiques mentionnées ici ont été calculées par l'Observatoire national interministériel de la Sécurité routière (ONISR) et intègrent les personnes décédées jusqu'à 30 jours après l'accident. Or, entre 1952, première année de statistiques, et 2004, les chiffres d'accidentologie ne prenaient en compte que les personnes décédées jusqu'à 6 jours après l'accident (le décompte jusqu'à 30 jours introduit en 2005 visait à harmoniser les statistiques à l'échelle européenne). L'ONISR a donc réalisé une estimation à 30 jours pour les années 1952-2004, par application d'un coefficient majorateur.



LE SITE COMMUNAUTAIRE ACTIV'ROUTE, DÉDIÉ À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER, FÊTE SES 6 ANS

Lors de son lancement par la Ligue de Défense des Conducteurs, il y a six ans, Activ'Route devenait le premier réseau de signalement des endroits dangereux en

France (routes dégradées, danger spécifique aux deux roues, limitations de vitesses inappropriées, aménagements inadaptés ou bien encore signalisations incohérentes). Depuis sa création, près de 7 000 signalements y ont été

effectués et près de 500 aménagements de voirie ont pu être réalisés partout en France, grâce aux signalements des Activ'Routeurs et au travail de suivi de l'association. Rappelons que le défaut d'entretien des routes se révèle particulièrement dangereux pour les automobilistes. Dans 26 % des accidents mortels, le facteur infrastructure (nid de poule, absence de rail de sécurité, défaut de signalisation) est ainsi impliqué.

L'année 2019 de la Ligue de Défense des Conducteurs en quelques chiffres

1 106 325
SYMPATHISANTS
qui relaient chaque jour notre information



42 207
MEMBRES ACTIFS



1 164 038

visiteurs sur notre site web
www.liguedesconducteurs.org



3 118 942
PAGES VUES

37 ARTICLES
publiés sur notre site web



**UNE
ÉTUDE**



10 COMMUNIQUÉS
DE PRESSE



Des dizaines
de reprises presse

2 bulletins
semestriels

Une équipe à l'expertise reconnue, au service des libertés des conducteurs



63 508
abonnés sur Facebook



2 976
abonnés sur Twitter



Une nouvelle présence de
la Ligue de Défense des Conducteurs
sur LinkedIn



5

collaborateurs
permanents
au siège de
l'association



DES SYMPATHISANTS RÉPARTIS SUR TOUTE LA FRANCE

Le maillage de l'association à travers le pays est particulièrement dense et équilibré, avec des pics au-delà de 25 000 conducteurs impliqués dans notre action dans plusieurs départements. Au total, ce sont plus de 1,1 million d'automobilistes qui nous ont communiqué leurs coordonnées afin que nous leur fassions parvenir notre information sur les excès de la répression routière et les alternatives au tout-radar (réfection des routes, formation à la conduite, etc).



Sympathisants par département



Répartition des sympathisants de la Ligue de Défense des Conducteurs (Personnes ayant communiqué leur département de résidence à l'association) par département en 2019



Les temps forts de l'association en 2019

A- LA LUTTE CONTRE LE 80KM/H CONTINUE

Alors que la loi sur les Mobilités, fin 2019, ouvrirait enfin une porte à la possibilité pour les présidents de département de repasser une partie du réseau routier à 90 km/h – à condition de respecter des recommandations draconiennes qui en ont fait déjà reculer plus d'un –, 2019 a été une année de forte mobilisation de la Ligue de Défense des Conducteurs. Alors que cette «expérimentation», démarrée le 1er juillet 2018, ne fait toujours pas ses preuves en matière de sécurité routière, le gouvernement met des bâtons dans les roues de tous les élus de terrain pour les dissuader de renoncer au 80 km/h ! Mais de notre côté non plus, pas question d'alléger notre pression.

1- L'association invite le 80 au Grand Débat National
Début 2019, à l'initiative du président de la République, le gouvernement engage un «Grand débat national», permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français. Aussitôt, la Ligue de Défense des Conducteurs appelle ses sympathisants à imposer le 80 km/h dans ce débat. L'association leur soumet ainsi une proposition de

texte demandant au gouvernement de mettre fin au 80 km/h et de revenir à la limitation de vitesse d'avant, soit 90 km/h... Au total, ce sont pas moins de 6 700 contributions que notre initiative a engendrées ! Edouard Philippe et ses ministres ne pouvaient plus éviter le sujet...

Stop au 80 km/h sur route

*« Madame, Monsieur,
Dans le cadre du Grand Débat national, je demande au Gouvernement de revenir sur l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire. Cette mesure a été imposée sans concertation, après une expérimentation biaisée aux résultats peu probants, contre l'avis des Français. Cela pénalise injustement les conducteurs : temps de trajet rallongés, dépassements dangereux, camions collés aux voitures...*

Sans parler des radars qui flashent à tout va ! Le Gouvernement doit veiller à l'entretien des routes, au lieu d'y baisser la limitation de vitesse ! Le Gouvernement doit mettre la politique de sécurité routière au service des conducteurs, au lieu d'en faire une politique fiscale et un véritable racket par les radars ! Le Gouvernement doit traiter les conducteurs en citoyens responsables, acteurs indispensables de la sécurité routière : laissez-nous adapter notre vitesse aux conditions de circulation, au lieu de détourner notre attention de la route, en nous obligeant à rouler à une vitesse inutilement réduite, les yeux rivés sur le compteur !

Respectueusement, »



«Stop au 80 km/h sur route», quelques lignes «coup de poing» rédigées par la Ligue de Défense des Conducteurs et reprises en chœur par 6 700 sympathisants, dans le cadre du Grand débat national.

2- Espoir : le gouvernement imagine un transfert de compétence au terrain

La mobilisation des conducteurs porte ses fruits ! En avril 2019, le gouvernement annonce en effet que le 80 km/h serait bientôt appliqué « avec plus de discernement au plus proche du terrain ».

À cet effet, les départements pourront choisir au cas par cas, selon l'état des routes et leur sécurité, de le maintenir ou bien de rétablir le 90 km/h.

La Ligue de Défense

des Conducteurs indique, par un communiqué de presse diffusé le jour même, qu'elle veillera à ce que la mesure annoncée par le gouvernement ne se transforme pas en simple effet d'affichage, débouchant sur quelques kilomètres de routes rétablis à une juste vitesse. Parallèlement, l'association appelle, par un autre communiqué de presse, les présidents des départements et les préfets à réaménager les limitations de vitesse en concertation avec les conducteurs, dans le respect des attentes exprimées par les Français, qui sont 86 % à réclamer son retrait selon un sondage Odoxa Dentsu Consulting pour France Info et Le Figaro du 17 janvier 201).

3- Le constat de l'association :

l'assouplissement du 80 km/h n'est qu'un leurre

L'espoir n'aura duré que quelques semaines et l'attitude du gouvernement montre que la menace était bien réelle. En effet, celui-ci entame très vite une politique de culpabilisation pour empêcher les départements de franchir le pas et de repasser à 90 km/h. Une longue liste de recommandations, ressemblant à s'y méprendre à des conditions, est ainsi rédigée à l'intention des présidents... Sans respect de ces recommandations, pas de retour à 90 ! Voici quelques échantillons des recommandations :

1. Les tronçons proposés devront avoir une longueur de plus de 10 km, sans intersection, sans arrêts de transport en commun ou traversée de hameaux et sans circulation d'engins agricoles.

2. Installer des séparateurs centraux sur toutes les routes dont la vitesse serait relevée à 90 km/h : difficilement réalisable sur des milliers de kilomètres de route ! Sinon, il est proposé d'interdire les dépassements par un double marquage horizontal continu avec alerte sonore... Encore une fois, la contrainte est énorme !
3. Aménager des « zones de récupération » de 2 mètres de large ainsi que des « zones

RECOURS AU CONSEIL D'ETAT : LA LIGUE DE DÉFENSE DES CONDUCTEURS DÉBOUTÉE

Le vendredi 28 juin 2019, le rapporteur public a conclu au rejet de la requête de l'association devant le Conseil d'État contre le décret généralisant le 80 km/h. Mais les questions soulevées demeurent. La Ligue de Défense des Conducteurs s'est alors tournée vers les élus locaux (notamment les présidents des conseils départementaux), afin qu'ils

se saisissent du pouvoir que devait leur conférer la loi d'orientation des mobilités (LOM), sur le papier, pour faire du 90 km/h la règle et du 80 km/h l'exception. On connaît la suite... 2,1 millions de conducteurs avaient pourtant signé la pétition « Non à la baisse des limitations de vitesse » lancée par la Ligue de Défense des Conducteurs.

de sécurité » de 4 mètres de large le long des tronçons relevés à 90 km/h et surtout y ajouter des dispositifs d'alerte sonore pour endiguer les sorties de routes.

4. Ajouter à ces 6 mètres de zones de récupération et de sécurité, des « bandes multifonctionnelles de 1,50-2 mètres de large, et séparées de la chaussée par un terre-plein...

5. Mettre en œuvre « un système de contrôle automatisé », donc encore multiplier le nombre de radars sur les routes !

Pourtant, le 18 juin 2019, lors du vote en première lecture de la loi d'orientation des mobilités (LOM), l'Assemblée nationale adopte un amendement autorisant un assouplissement des 80 km/h. Mais seules certaines routes départementales, sous les conditions citées ci-dessus, pourront se voir fixer une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route, par les présidents de conseils départementaux.

Une dernière aberration demeure. En effet, la vitesse des routes nationales ne pourra pas être

relevée, même si elles sont plus larges et mieux aménagées... Ubuesque !

Néanmoins, la Ligue de Défense des Conducteurs continue d'inverser la tendance en cherchant à faire du 90 km/h la règle et du 80 km/h l'exception.

Pour cela, l'association a contacté directement tous les départements concernés et leur a adressé un argumentaire détaillé en faveur d'un retour à la limitation de vitesse à 90 km/h.

Cet argumentaire* peut être résumé comme suit :

1. Le bilan statistique du 80 km/h est peu concluant
2. L'accidentalité au niveau départemental n'enregistre pas d'amélioration associée au passage à 80 km/h
3. Le 80 km/h ignore les causes principales des accidents
4. Les statistiques de la baisse de la vitesse sur la rocade de Rennes contredisent les bienfaits supposés de l'abaissement de la vitesse sur l'accidentalité
5. L'efficacité de la baisse des limitations de vitesse

désavouée par les statistiques de l'abaissement de la vitesse sur le périphérique parisien

6. D'autres pays européens roulent au moins à 90 km/h et ont une mortalité routière faible

7. Le 80 km/h favorise les pertes de points et de permis de conduire dont les conséquences sont désastreuses

8. Le 80 km/h constitue un risque de régression pour l'économie et l'aménagement du territoire

9. Le 80 km/h devait réduire la pollution mais il y a une absence de lien systématique entre abaissement de la vitesse et réduction de la pollution

10. Le 80 km/h entraîne des changements de vitesse incessants qui perdent les conducteurs

11. Explosion du nombre de panneaux avec le 80 km/h : attention des conducteurs détournée !

En parallèle, la Ligue de Défense des Conducteurs continue à poursuivre son combat pour exiger un vrai retrait du 80 km/h. Une pétition est adressée au Premier ministre Edouard Philippe, signée à ce jour par plus de 136 000 sympathisants.

POUR LE RETRAIT PUR ET SIMPLE DU 80 KM/H

Pétition adressée à Édouard Philippe, Premier ministre

Monsieur le Premier ministre,

L'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires, que vous avez imposé sans concertation, pénalise injustement les conducteurs.

À cause de ça, les radars flashent trois fois plus qu'avant ! Avec, à la clef, des PV et retraits de points en cascade, infligés à des conducteurs responsables qui n'ont jamais eu le moindre accident.

Et tout cela sans aucun bénéfice probant pour la sécurité routière (1524 morts au 1^{er} semestre 2018, 1515 au 1^{er} semestre 2019).

La façon dont le Gouvernement traite les conducteurs est insupportable !

Pour étouffer la colère des Français, vous avez dit que les départements pourraient aménager le 80 km/h.

Mais les routes nationales, souvent plus larges, seront exclues du dispositif, ce qui est aberrant !

Et alors que les textes requis (loi, décrets) ne sont toujours pas adoptés, votre gouvernement prévoit déjà d'imposer aux élus locaux un encadrement très strict pour entraver leurs initiatives.

Résultat : les départements ont annoncé que seules très peu de routes bénéficieront effectivement d'un retour au 90 km/h.

Dans ces conditions, votre promesse d'assouplir le 80 km/h est une annonce en trompe-l'œil !

Je vous demande de rétablir le 90 km/h sur l'ensemble du réseau secondaire, et de mener enfin une politique de sécurité routière efficace, qui donne la priorité à l'entretien des routes et qui soit mise en œuvre avec les conducteurs, au lieu d'être dirigée contre eux.

Respectueusement,

Nom :

Signature :

*A retrouver intégralement sur le site de la Ligue, grâce au lien suivant :

<https://www.liguedesconducteurs.org/je-minforme/12-mois-de-routes-a-80-km/h%E2%80%A6-et-12-raisons-de-larreter>

B- LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION SYSTÉMATIQUE

Même si le déploiement des radars a été freiné en 2019 par les dispositifs mis hors d'usage durant le mouvement des Gilets Jaunes, ce sont tout de même pas loin de 4 100 engins qui ont sévi l'an passé sur nos routes. Ils ont permis à l'Etat d'empocher 760 millions d'euros... Sachant qu'au total, si l'on ajoute les amendes forfaitaires et autres contraventions, cette recette atteint 1,65 milliard d'euros. Pendant ce temps, les forfaits post-stationnement, infractions dont la gestion relève de la seule compétence des collectivités locales depuis le 1er janvier 2018, continuent à rendre infernale la vie de tout conducteur tentant de les contester...

1- Les radars, un arsenal répressif tentaculaire

En France, le gouvernement a choisi une politique de sécurité routière répressive, injuste, inefficace et déconnectée des réalités de la route. En 2019, ce sont près de 4 100 radars automatiques qui ont scruté l'erreur humaine (au lieu des 4 700 initialement prévus, le programme de



développement ayant été freiné par les dégradations engendrées par le mouvement des Gilets Jaunes)... Et tout cela au détriment de la responsabilisation des conducteurs, de la prévention et de la formation alors que la politique de sécurité routière doit se faire en bonne intelligence avec les conducteurs plutôt que de les stigmatiser et de leur faire subir au quotidien une répression excessive. Mais en France, l'État s'enfoncé de plus en plus dans cette doctrine en réalisant une véritable course à l'armement, pour sanctionner toujours plus les conducteurs. Les dispositifs permettant de sanctionner massivement les conducteurs se sont multipliés, tant par leur nombre que par leur type. De nouvelles inventions apparaissent chaque année (radars tourelles, voitures-radars privatisées) et elles sont de plus en plus redoutables, ne laissant aucun répit ni aucune chance au conducteur qui tente tant bien que mal de se déplacer, dans un climat d'angoisse permanent, scrutant chaque accotement, de peur d'y découvrir un radar... Sans compter que ces derniers apparaissent comme de véritables sources de casse sociale parmi les conducteurs. En effet, en se basant sur de multiples sources*, la Ligue de Défense des Conducteurs fait cet amer constat : en France, 750 000 personnes roulent sans assurance. Quasiment autant de gens conduisent sans permis. Vu les conséquences gravissimes de ces situations en cas d'accident, il apparaît urgent de réformer une des causes des pertes de permis : la politique du tout-radar qui entraîne des retraits de points en masse.

2- Grande première : l'Assemblée nationale et le Sénat contestent la politique du tout-radar

Même si la manne des radars automatiques n'a pas remporté autant que prévu en 2019, le gouvernement prévoit, dans son plan de financement 2020, de consacrer 190 millions d'euros à son « parc » et à son développement... Mais,

*A retrouver en intégralité dans l'article suivant :

www.liguedesconducteurs.org/repression/des-centaines-de-milliers-de-personnes-roulent-sans-permis-et/ou-sans-assurance-halte-a-la-casse-sociale-due-a-la-politique-du-tout-radar

et c'est une grande première : cette demande a suscité de vifs débats parmi les députés ! Mieux, face à ces sollicitations massives, et suivant une réflexion de la Ligue de Défense des Conducteurs, le député de la Loire, Dino Ciniéri (ainsi que 35 députés cosignataires) a déposé un amendement au Projet de loi de finances pour 2020. Le texte stipule la suppression des crédits de paiement alloués au programme d'entretien et de déploiement des radars et leurs réaffectations « à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière ».

En novembre 2019, le Sénat s'empare du sujet : le sénateur de la Vienne, Alain Fouché, fait enregistrer un amendement dont le but est de supprimer les crédits de paiement consacrés aux radars pour les réaffecter à l'entretien des routes : victoire pour les conducteurs !

3- Forfaits post-stationnement : la nouvelle plaie des villes

Lorsqu'ils sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018, les forfaits post-stationnement qui ont remplacé les PV promettaient de belles rentrées d'argent pour les municipalités. Mais au-delà de l'envolée du prix des amendes, des débordements qui ont défrayé l'actualité des villes depuis, nous assistons, révoltés, à la résignation grandissante des conducteurs. Ils sont en effet des dizaines à contacter l'association pour crier leur bonne foi (oui ils avaient payé ou étaient sur le point de le faire, non ils n'étaient pas dans cette cité à ce moment-là), mais ils préfèrent renoncer à se battre ! En effet, la contestation d'un forfait post-stationnement indûment reçu – mais qu'il faut payer avant même de lever le petit doigt pour expliquer sa situation, un pur scandale – représente un tel parcours du combattant que certains d'entre nos sympathisants préfèrent jeter l'éponge et ne pas agir. La preuve de cette hérésie en quelques témoignages :

- «En juin 2018, j'ai vendu mon véhicule à un garage à Marseille. Dès le mois de septembre suivant



j'ai commencé à recevoir des PV post-stationnement : 11 au total ! Je me bats pour démontrer que je ne suis pas responsable (en apportant la preuve du certificat de cession), mais l'acharnement continue, on me demande même des pénalités de retard. Aujourd'hui, on me réclame 737 euros !»

- «J'ai été victime d'un FPS à Angers, en fin février, dans une toute petite rue en cul-de-sac, non loin de la gare routière : le Cour Saint Laud. Lors de mon stationnement, j'ai bien vérifié : aucun panneau à l'entrée de la rue. Aucune inscription au sol «payant». Pas de panneau dans la rue. Malheureusement, après coup, j'ai aperçu un horodateur qui était caché par une camionnette en stationnement. Le 5 mars, j'ai rempli une requête RAPO, en expliquant (photos à l'appui) qu'aucune indication de stationnement réglementé ne figurait dans cette petite rue. Trois semaines après (malgré l'indication 6 mars sur la lettre),

ma requête a été refusée par ces termes : «la circulaire interministérielle prévoit que la signalisation pour le stationnement payant se fait soit par panneau en entrée et fin de zone, soit à l'aide marquage au sol». Or, le terme de «zone» est excessivement flou, car il ne spécifie aucune distance. Il pourrait être éloigné de plusieurs centaines de mètres, voire d'un kilomètre, pourquoi pas à l'entrée de la ville... Je m'estime lésé, contre ma volonté de respecter les règles, si tant est qu'elles soient correctement indiquées. J'ai payé l'amende

FPS mais aurai toujours du mal à l'avalier !»

-»On dirait que le site a été délibérément configuré de manière à induire les gens en erreur, afin que leur contestation soit automatiquement rejetée pour les contraindre à d'abord s'acquitter du forfait post-stationnement, pour pouvoir de nouveau contester la contravention...»

Pour faciliter les démarches de contestation, la Ligue de Défense des Conducteurs a d'ailleurs publié sur son site une fiche pratique dédiée au forfait post-stationnement.

C- UNE VICTOIRE POUR LA LIGUE AUTOUR DE LA VIGNETTE CRIT'Air

La liberté de circuler en voiture en ville est grignotée chaque jour par les élus les plus anti-voitures, Paris en tête. Les Zones à Faibles Émissions mobilité (anciennement Zones à Circulation Restreinte), ou ZFE mobilité, en sont l'exemple frappant. Définissant un espace où la circulation des véhicules est autorisée ou interdite en fonction de leur niveau de pollution, elles ont pour objectif principal de réduire la part de la pollution issue du transport routier et, notamment, les taux de particules en suspension dans l'air. Chaque véhicule se voit donc désormais attribuer une vignette Crit'Air. De sa graduation (de 0 à 6), dépend la liberté de rouler en ville... encore faut-il connaître son niveau avant d'acheter, a estimé la Ligue de Défense des Conducteurs en 2019. Consciente de l'importance du projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), la Ligue de Défense des Conducteurs, dès le mois de janvier 2019, analyse les conséquences possibles de ce texte et imagine des solutions pour les conducteurs. En effet, la LOM prévoit notamment l'extension des ZFE (zones à faibles émissions). Il s'agit de quartiers et de villes où la circulation est réservée aux véhicules porteurs de certains numéros de vignettes Crit'Air (alias Certificats Qualité de l'Air). Face à cette restriction programmée des déplacements, il est donc essentiel de préserver, du mieux possible, la capacité de circuler des conducteurs. Une des idées de l'association est d'améliorer l'information des consommateurs au moment de l'achat d'un véhicule : en plus des informations sur le bonus/malus (fondé sur le CO₂), indiquer à

l'acheteur à quel numéro de vignette Crit'Air (fondée sur des polluants, mais pas sur le CO₂, qui est un gaz à effet de serre) est associé le véhicule qu'il envisage, de façon à éviter toute déconvenue.

Cette idée de la Ligue de Défense des Conducteurs a fait son chemin. En effet, au mois de mai, en Commission du Développement Durable, est adopté l'amendement no CD2949 (après l'article 26) du 11/05/2019 à la LOM (n° 1831). Lequel est présenté par le député Jean-Luc Fugit, rapporteur de la Commission du Développement Durable. L'objectif de ce texte, présenté dans son exposé des motifs, est le suivant : « *Cet*



amendement a pour but d'afficher, dans les concessions automobiles, la catégorie Crit'Air du véhicule, afin que l'acheteur soit informé des qualités de limitation de la pollution de son véhicule, ainsi que des zones dans lesquelles il ne pourrait pas, le cas échéant, circuler. »

Le 12 juin 2019, le rapporteur Fugit déclare : « *C'est un excellent amendement. [...] Nous l'avons introduit dès la commission : c'est l'article 26 bis. [...] C'est une aide à la décision. »*

Cet amendement constitue donc une victoire pour la Ligue de Défense des Conducteurs.

D- L'ASSOCIATION PORTE SON COMBAT À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

La collecte des données et le respect de la vie privée sont un autre pan du combat mené par la Ligue de Défense des Conducteurs (exemple : projet de rendre obligatoires les limiteurs de vitesse dits "intelligents" et les boîtes noires). De lourdes menaces pour la préservation de ces droits émanant des instances européennes, notre association s'est adressée directement aux candidats français, potentiels futurs députés au Parlement de Strasbourg, avant les élections de fin mai 2019.

À l'approche de ces élections, la Ligue de Défense des Conducteurs a souhaité informer ses sympathisants sur la place que tient la voiture dans les préoccupations des listes qui espéraient leurs suffrages. En effet, par le biais d'un questionnaire adressé à toutes les listes et intitulé « *La route, l'Europe et vous, en 10 questions* », l'association a recueilli les positions des candidats sur les sujets et législations qui concernent les conducteurs en Europe, en particulier l'utilité des radars, la présence de dispositifs intrusifs dans les véhicules ou encore la dégradation des routes*.

Rappelons qu'en novembre 2018, la Ligue de Défense des Conducteurs avait mis au jour une information importante : le projet d'installation

obligatoire de dispositifs particulièrement intrusifs pour les conducteurs, à savoir les boîtes noires et les limiteurs de vitesse intelligents. Quand l'un enregistre une multitude de données de conduite, l'autre agit sur la vitesse du véhicule. Grâce à l'aide de ses sympathisants, la Ligue avait immédiatement organisé une riposte en alertant les élus européens et les institutions européennes via des courriers et sa pétition "*NON au flicage permanent des conducteurs*" qui a rassemblé rapidement plus de 250 000 signataires. L'enregistrement de la pétition au Parlement européen et toutes ces actions ont permis la saisie de la commission « *Marché intérieur et protection des consommateurs* » de la Commission Européenne et la mise en place d'une enquête préliminaire sur la base des informations fournies par la Ligue de Défense des Conducteurs. Le travail de l'association a permis d'attirer l'attention des médias sur ces menaces, et ainsi d'informer très largement le grand public, en France comme à l'international.

*Retrouvez leurs réponses ici : <https://www.liguedesconducteurs.org/je-minforme/elections-europeennes-de-2019-les-tetes-de-liste-repondent-aux-questions-de-la-ligue-de-defense-des-conducteurs>

E- RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR L'ÉTAT DE DÉGRADATION DES ROUTES, FACTEUR D'ACCIDENTS

En complément des articles d'actualité, la Ligue de Défense des Conducteurs publie des études qui permettent de proposer aux lecteurs une présentation approfondie de certains sujets. Publiée début 2020 mais réalisée courant 2019, notre étude consacrée à la dégradation des routes en France a eu pour premier impact d'encourager Pierre Cordier, député des Ardennes, à déposer, avec 34 de ses collègues, une proposition de résolution à l'Assemblée nationale, tendant

à la création d'une commission d'enquête sur l'état du réseau routier. Mais ce n'est qu'un début !

1- Dégradation des routes en France : Il est urgent d'agir

Audits, rapports parlementaires, classements mondiaux, tous pointent du doigt la dégradation du réseau routier français. Nous, automobilistes, la subissons au quotidien. Pourtant, la qualité des routes joue un rôle déterminant dans la sécurité



routière... Dans sa cette étude, la Ligue de Défense des Conducteurs analyse les causes, évalue les risques et suggère la réalisation d'un audit national. La route constitue toujours le principal mode de déplacement des Français : elle est utilisée lors de 88 % des déplacements de voyageurs et de marchandises. L'Union Routière de France, elle, estime la valeur de la « route » (y compris les équipements et panneaux) à une année de PIB de notre pays, soit plus de 2 000 milliards d'euros. Pourtant, l'état de santé de ce véritable trésor national suscite beaucoup d'inquiétude.

Dans son étude, la Ligue de Défense des Conducteurs s'appuie d'abord sur un audit du réseau routier national non concédé (donc géré directement par l'État) réalisé courant 2018 par les bureaux d'études indépendants pour le compte, notamment, de la Direction des Infrastructures de Transport . Lequel démontre que plus de la moitié (53%) des routes

de ce réseau nécessite un entretien urgent.

Du côté des ponts, la situation n'est pas meilleure. En effet, les sénateurs Hervé Maurey, Patrick Chaize et Michel Dagbert, dans leur rapport daté de mi-2019, mettent en avant qu'en France, au moins 25 000 de ces édifices sont « *en mauvais état structurel* » et posent des « *problèmes de sécurité et de disponibilité pour les usagers* ».

Enfin, le classement mondial de la qualité des routes du World Economic Forum porte le coup de grâce : alors qu'en 2012, la France voyait son réseau figurer en pole position, devant 143 autres pays, elle ne se situe plus, en 2019, qu'à la 18^e place.

Les conclusions de ces différentes études sont alarmantes, puisqu'elles font état d'une dégradation de toutes les composantes de l'infrastructure routière (chaussées, ouvrages d'art et équipements routiers) et dénoncent l'intervention à retardement des services dédiés.

2- La cause :

le manque flagrant d'investissements

L'audit cité ci-dessus montre qu'entre 2012 et 2016, les dépenses annuelles additionnées pour le réseau routier non concédé sont tombées de 17,3 à 13,4 milliards d'euros. Ce désinvestissement a d'ores et déjà des conséquences très concrètes, comme l'affaissement du viaduc de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) en mai 2018, ayant entraîné la fermeture d'une partie de l'autoroute A15 pendant six mois.

Le rapport d'information des sénateurs Maurey, Chaize et Dagbert s'avère lui aussi sans concession, dénonçant la fluctuation des crédits dédiés

à l'entretien courant des seuls ouvrages d'art :

«L'État, qui a consacré en moyenne 45 millions d'euros par an à son patrimoine d'ouvrages d'art depuis dix ans, doit en consacrer plus du double dans les dix prochaines années pour enrayer sa dégradation ».

Du côté des collectivités territoriales aussi, les investissements consacrés à l'entretien des routes sont en baisse (- 30 % entre 2013 et 2017). Le léger rehaussement de ces budgets, constaté en 2018 et 2019, est malheureusement insuffisant pour enrayer la dégradation générale des voies.

3-L'impact négatif sur la sécurité routière... et le reste

Selon l'ONISR, le facteur infrastructure est impliqué dans 26 % des accidents mortels. Des statistiques officielles, cependant rarement évoquées par la Sécurité routière. Elles proviennent pourtant des incontestables «BAAC» (Bulletins d'analyse d'accident corporel de la circulation), remplis par les forces de l'ordre constatant les accidents...

Selon différentes études scientifiques internationales, le mauvais état de la route induit également une hausse de la consommation de carburant, des rejets de CO₂, des émissions sonores, du budget consacré à l'entretien et à la réparation des véhicules. Les pneumatiques, amortisseurs ou suspensions peuvent aussi être endommagés, dégradant la tenue de route.

4-La solution : un audit de l'intégralité du réseau routier français

Pour la Ligue de Défense des Conducteurs, cette revue générale des routes de France, que nous considérons nécessaire et cruciale (les milliers de signalements de nids-de-poule, défauts de signalisation et autres dégradations de la chaussée que vous effectuez sur notre site www.activroute.fr en sont la preuve), aurait pour objet : de mesurer la dégradation de l'intégralité du réseau routier (national, national non-concédé, autoroutier, départemental et communal), des ouvrages d'art et des équipements routiers et ses conséquences en matière de sécurité routière pour chaque département, d'évaluer les moyens financiers nécessaires à la remise en état intégrale du réseau routier français, enfin, à la lumière des politiques conduites à l'étranger, de proposer les outils à mettre en œuvre dans le cadre d'un grand programme de rénovation du réseau routier français.

La route, voie de communication, vecteur de mobilité et de lien social, régit la vie des territoires français. Parallèlement, une politique de sécurité routière efficace doit s'appuyer sur trois facteurs : le conducteur, le véhicule et, donc, l'infrastructure.

Cet audit du réseau routier, la France en a besoin, afin de mesurer les urgences, les besoins et les actions à mener pour retrouver sa place en tête du classement mondial de la qualité des infrastructures routières. Cette alerte que la Ligue de Défense des Conducteurs lance, dans le cadre de son étude et des constats effectués, a déjà porté ses fruits. Pierre Cordier, député des Ardennes, avec trente-quatre autres députés*, a ainsi déposé une proposition de résolution le 30 janvier 2020 (<http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion2627.asp>) à l'Assemblée nationale, tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'état du réseau routier français.

F- LA RUBRIQUE «VOS DROITS» RENFORCÉE

Dans un souhait permanent d'accroître le service qu'elle offre aux conducteurs, la Ligue de Défense des Conducteurs alimente deux rubriques 100% « pratiques » sur son site internet : « Fiches pratiques » et « Vos droits ».

La catégorie des fiches pratiques comprend des synthèses établies par l'association sur des sujets concrets qui sont une source fréquente d'interrogation pour tous ceux qui vivent la route au quotidien. Ces pages sont rapidement devenues très consultées. Par exemple, la fiche pratique « Comment consulter le solde de points sur mon permis ? » a été lue près de 440 000 fois !

Bien sûr, ces fiches pratiques sont réactualisées à mesure que le Code de la route et la loi évoluent.

La rubrique « Vos droits », elle, comporte des mises au point établies par des avocats spécialisés en droit routier sur des sujets essentiels pour conduire aujourd'hui.

1- Le partenariat avec l'Automobile-Club des Avocats s'intensifie

La Ligue de Défense des Conducteurs ne dispose pas de service juridique et face aux appels quotidiens de nos sympathisants, nous souhaitons apporter une aide juridique et des conseils de qualité aux conducteurs victimes de la répression routière. Rémy Josseaume, Docteur en droit, avocat

au Barreau de Paris et Président de l'Automobile Club des Avocats, nous accompagne ainsi depuis plusieurs années.

Aussi, si nos sympathisants cherchent des conseils sur des questions complexes en droit routier, s'ils ont des problèmes avec leur permis de conduire (invalidation, annulation, suspension) ou s'ils font l'objet de poursuites pénales à la suite d'une infraction du code de la route, nous sommes en mesure de les accompagner en les orientant vers des professionnels aguerris.

2- Nouveau en 2019 : La Ligue de Défense des Conducteurs, partenaire du site de contestation en ligne Easyrad

La Ligue de Défense des Conducteurs reçoit tous les jours des témoignages de conducteurs piégés par les radars. Forte de ce constat, notre association a donc mis en place un partenariat avec Maître Sébastien Dufour, pour aider ses sympathisants à trouver des solutions pour conserver leur permis. Cet avocat, reconnu depuis plus de quinze ans dans le contentieux routier du permis à points et du code de la route, est à l'origine de la création du site internet Easyrad, qui propose la contestation en ligne des infractions relevées par radars automatiques et vidéo-verbalisation. Notre partenariat va donc de soi !





Les moyens d'action de l'association

L'indépendance et la liberté de ton caractérisent les actions de la Ligue de Défense des Conducteurs. L'objectif est de réunir le plus grand nombre de conducteurs raisonnables, de faire entendre leur voix et d'agir en leur nom pour en finir avec les excès de la répression routière et passer à une politique de sécurité routière juste et efficace. Ces coudées franches, l'association les doit uniquement à ses sympathisants donateurs, qui sont ses seules sources de revenus. Leurs dons permettent de doter l'équipe qui la compose des moyens nécessaires pour organiser des campagnes d'information du grand public, des actions de mobilisation auprès des élus et des responsables politiques, des recherches, études et publications, mais aussi pour animer le

site internet et les réseaux sociaux, entretenir les relations avec les parlementaires, les départements, les préfetures et les médias, sans oublier l'animation du site de signalements dédié à l'amélioration du réseau routier Activ'Route...

Ce financement émanant exclusivement des donateurs permet à la Ligue de Défense des Conducteurs d'agir avec efficacité et d'avoir l'écoute des élus et des médias, le tout en toute transparence. Ce rapport annuel est l'occasion de leur adresser tous nos remerciements pour leur dévouement, leur pugnacité et leur générosité. Utilisation des fonds de l'association par poste de dépense, moyens humains et politique de communication sont détaillés dans ce chapitre.

A- UN BUDGET ISSU DE NOS DONATEURS ET DÉDIÉ AU COMBAT

Pour orienter et donner l'impulsion de la stratégie de l'association, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois en 2019 (les 22 mars, 17 avril, 10 mai, 3 octobre). L'assemblée générale s'est tenue le 10 mai 2019 et a validé les comptes 2018, qui ont été publiés au journal officiel.

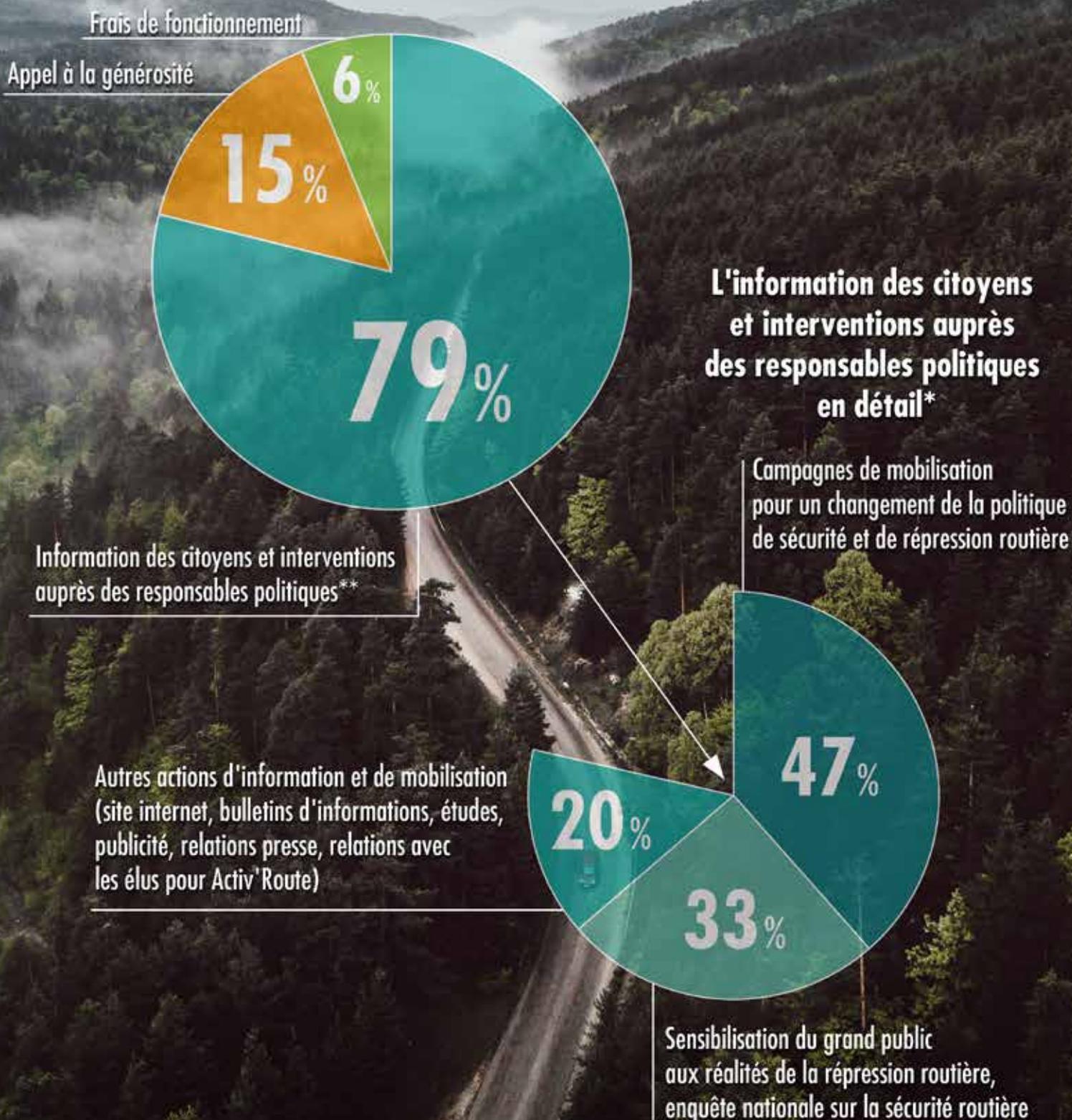
Le bilan 2019 de l'exercice présente un total de 727 943 €.

Le compte de résultat 2019 affiche un total de produits 1 125 600 € et un total de charges de 1 203 711 €, dégagant un résultat négatif de 31 420 €.

Ce bilan en demi-teinte s'explique à la fois par la très forte mobilisation des donateurs contre le 80 km/h l'année précédente (mesure entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018), boostant les

comptes de l'association, mais aussi par le contexte social exceptionnel en 2019 (suite de la crise des Gilets Jaunes, incendie de Notre-Dame « aspirant » les dons d'autres fondations et associations...) et, enfin, par une politique de restructuration de l'association, passant notamment par le recrutement d'une nouvelle responsable du pôle Etudes et Communication. Comme chaque année, les comptes de l'association sont publiés au Journal officiel des associations, consultable sur le site internet du Journal officiel.

Comment sont utilisés les dons ?*



*Répartition en 2019.

B- LES MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

L'équipe de la Ligue de Défense des Conducteurs, entièrement dédiée à la mission de l'association (rassembler le plus grand nombre de conducteurs responsables et faire entendre leur voix, pour qu'enfin la sécurité routière mette en place des méthodes réellement efficaces pour sauver des vies) est composée de cinq salariés : une secrétaire générale, une responsable du pôle Etudes et Communication, deux chargés d'études et une assistante.

Nathalie Troussard, secrétaire générale de la Ligue de Défense des Conducteurs, et Alexandra Legendre, responsable du pôle Etudes et Communication, sont les deux porte-parole de l'association.

Ce binôme motivé est particulièrement expérimenté : la première, émanant du milieu associatif, milite depuis quatre ans à la Ligue pour que la voiture, qui n'a jamais été aussi critiquée ces dernières années, retrouve son rôle de lien social, économique, familial et médical : «A l'association, explique-t-elle, nos combats consistent notamment à rappeler l'importance de la route et de la place de la voiture aujourd'hui mais aussi demain, à dénoncer les

mesures de répression routière absurdes et à défendre le retour généralisé aux 90 km/h.» La deuxième, recrutée le 1^{er} décembre 2019 pour animer le pôle Etudes et Communication, émane du monde du journalisme automobile. Alexandra Legendre a en effet longtemps été rédactrice en chef adjointe de la revue mensuelle L'Automobile Magazine. Elle aussi témoigne de son engouement pour le sujet de la défense des conducteurs : «*Durant mes vingt années de journalisme dans l'automobile, j'ai pu constater leur exaspération grandissante, qu'ils soient promeneurs du dimanche ou professionnels de la route. Nos édiles abordent trop rarement les sujets de la formation des jeunes, des progrès en sécurité passive ou active de nos véhicules, de la prévention, de l'évidente dégradation du réseau routier... En revanche, la prolifération des radars et le discours anti-voiture sont leurs thèmes favoris ! La Ligue de Défense des Conducteurs s'inscrit comme un porte-parole idéal, pour tous ceux qui souhaitent promouvoir la conduite responsable. J'ai eu envie, moi aussi, de participer à cet effort collectif.*»

Nathalie Troussard et Alexandra Legendre sont aussi en première ligne pour rencontrer les parlementaires et prendre la parole auprès des médias.



Gérard Landry, président de la Ligue de Défense des Conducteurs, avec Nathalie Troussard, secrétaire générale au centre, et Alexandra Legendre, responsable du pôle Etudes et Communication.

C- UNE COMMUNICATION TOUS AZIMUTS

L'équipe de la Ligue de Défense des Conducteurs articule sa communication autour de trois axes : les échanges avec les sympathisants, l'implication des élus (collectivités locales, notamment maires et instances départementales, députés et sénateurs) pour certaines de nos opérations, les publications et enfin, les relations presse.

1- La communication directe auprès de nos sympathisants

a- Newsletters et bulletins

Les deux newsletters que la Ligue de Défense des Conducteurs a adressées à 1230 000 sympathisants, en 2019, sont prioritairement axées sur l'actualité de la répression automobile, permettant aux lecteurs de s'informer sur les derniers articles et les dossiers produits par l'association. Ces deux newsletters reviennent également sur les actions phares menées par l'association et soutenues par l'ensemble de nos sympathisants. En complément, les plus fidèles donateurs reçoivent deux bulletins papier par voie postale. Au total, ce sont ainsi près de 44 000 personnes, nous suivant régulièrement et nous

soutenant, qui retrouvent cette publication dans leur boîte aux lettres. Ces bulletins constituent une occasion unique de proposer une sélection des derniers articles publiés sur le site (voir ci-dessous) et de faire le point sur les actions de l'association. Le bulletin veille toujours aussi à sélectionner les témoignages de conducteurs les plus pertinents, reflétant la politique de

répression ciblée des gouvernements successifs.

b- Articles sur le site web

Fidèle à sa mission de production d'information, la Ligue de Défense des Conducteurs a rédigé, en 2019, 37 articles sur l'actualité spécifique des conducteurs. Ces réflexions sur les enjeux législatifs, techniques et sociaux de la mobilité ont été publiées sur le site internet de l'association, qui est son outil principal de communication.

c- Omniprésence sur les réseaux sociaux

Durant 2019, la Ligue de Défense des Conducteurs a accru sa présence sur les réseaux sociaux, avec une progression de 12 %



de ses abonnés sur Facebook (soit plus de 63 500 personnes aujourd'hui). Sur Twitter, l'association compte près de 3 000 abonnés, soit un bond de 20 % par rapport à 2018.

Parmi nos publications les plus populaires sur les réseaux sociaux, notons que les informations antiradars, que nous accompagnons de statistiques officielles démontrant leur manque

d'efficacité, sont les plus partagées. Ainsi, en août 2019, la comparaison que nous effectuons entre les chiffres de mortalité routière alors que les radars fonctionnent à plein régime, avec des périodes où nombre d'entre eux étaient hors-service (décembre 2018, pendant la crise des Gilets Jaunes), font particulièrement monter nos compteurs - plus de 60 000 vues - et sont largement partagés !

Les commentaires de nos sympathisants nous encouragent à renforcer encore davantage la présence de la Ligue de Défense des Conducteurs sur les réseaux sociaux, afin de les tenir au courant de l'actualité automobile, de leurs droits d'automobilistes, des actions de communication auprès des médias et des élus menées par l'association... Ainsi, depuis décembre 2019, ce sont au minimum deux posts par jour qui sont publiés sur Facebook (1 par jour le week-end) avec, le plus souvent, leur équivalent sur Twitter. A noter, par ailleurs, l'arrivée récente de la Ligue de Défense des Conducteurs sur LinkedIn. Ce réseau professionnel nous permet en effet de toucher un public différent, par exemple les professionnels de l'automobile (constructeurs, concessionnaires, spécialistes de la sécurité routière...) ou encore de la communication (services presse et marketing de toutes sortes d'entreprises liées à l'automobile).

2- La sensibilisation des élus aux préoccupations des conducteurs

L'équipe de la Ligue de Défense des Conducteurs ne ménage pas sa peine pour sensibiliser tous les profils d'interlocuteurs à son combat. Les donateurs et sympathisants de l'association sont les premiers concernés, leur soutien est essentiel... Mais les actions menées auprès des élus locaux, qui visent à leur expliquer notre démarche (80 km/h, radars, signalements Activ'Route...), nécessitent une communication tout aussi transparente. Mails, courriers postaux et rendez-vous, mais

aussi soutien actif à leurs initiatives en faveur des automobilistes, constituent des échanges habituels entre les responsables de l'association et les députés, sénateurs, présidents de département, maires... En 2019, deux questions écrites ont été posées par les députés et sénateurs, suite à deux initiatives de l'association :

- une visant à isoler les données d'accidentalité des portions de routes limitées à 80 km/h, adressée par 20 députés et 21 sénateurs
 - une visant à connaître les statistiques des voitures-radars, adressée par 16 députés et 9 sénateurs
- Mais surtout, sur le plan parlementaire, notons la proposition de cinq amendements à la loi sur les Mobilités, deux au Projet de loi des finances, mais aussi deux propositions de résolution (isolement des données du 80 et l'état des routes).



Début décembre 2019, Nathalie Troussard, secrétaire générale de l'association, rencontre le député Philippe Vigier, président du groupe Libertés et Territoires, dans son bureau de l'Assemblée nationale.

3- Les médias qui ont relayé nos actions en 2019

Après une année 2018 fort agitée, alors que le 80 km/h était imposé sur nos routes en remplacement de l'habituelle limitation à 90, 2019 a été le théâtre des premières actions de communication de la part du gouvernement pour démontrer le bien-fondé de son initiative fort contestée. La Ligue de Défense des Conducteurs s'est donc mobilisée pour démonter ces arguments un à un, à travers une dizaine de communiqués de presse qui ont donné lieu à des dizaines de reprises dans les

médias. Lesquels ont aussi concerné les évolutions, plus ou moins prometteuses, de cette mesure (compétence de la décision de revenir à 90 km/h soi-disant déléguée aux présidents de département), de même que des sujets aussi divers que la lutte contre les boîtes noires visant à «fliquer» les automobilistes ou l'affichage des vignettes Crit'Air obligatoire (une demande émanant de notre association) sur les véhicules en vente. Voici une liste non exhaustive des médias qui nous ont accompagnés tout au long de cette année 2019.



Les donateurs et sympathisants, piliers de l'association

Réponses à nos campagnes, réactions à nos publications sur notre site internet, commentaires sur les réseaux sociaux, échanges téléphoniques, nos 1,1 million de sympathisants ne cessent d'interagir avec l'équipe de la Ligue de Défense des Conducteurs. Certains en profitent parfois pour nous adresser quelques mots d'encouragement... Extraits.

«Bravo pour votre démarche préventive. J'ai durant vingt ans formé les agents de police municipale sur tout le territoire. J'ai maintes fois mis l'accent sur le signalement des structures déficientes et accidentogènes... Nous avons un vrai problème en France avec la culture de la prévention !»

«Bravo et merci pour votre action inlassable! Un adhérent déjà ancien»

«Mesdames, Messieurs, tout simplement bravo ! Et merci pour vos actions et votre veille... vigilante !»

«Bravo et merci à vous pour votre ténacité dans une logique indéniable. Nous vous suivons»

«Bravo pour ce travail. Il faut continuer à nous mobiliser. Même avec de petits moyens, comme ceux du retraité que je suis... Mais ayant connu la grande liberté. Merci à vous»

«Merci pour ce que vous vous efforcez de faire pour défendre les conducteurs»

"Merci pour votre engagement et le travail accompli. Je vous remercie pour votre implication"

«Vous faites réellement un super job, et je tiens ici, modestement, à vous en remercier. On n'en peut plus de toute cette politique anti-voiture (entre autres) !»

«Merci encore pour vos actions d'une grande efficacité, que j'ai toujours plaisir à lire, à méditer, et à retransmettre, après coup, à mes amis et connaissances»

«Toutes mes félicitations pour avoir remporté le combat sur les restrictions de circulation drastiques en ville»



LIGUE DE DÉFENSE DES CONDUCTEURS

STOP à la répression absurde, OUI à une conduite responsable

Pour rester en contact :

Site internet : www.liguedesconducteurs.org

Page facebook : www.facebook.com/LigueDeDefenseDesConducteurs

E-mail : contact@liguedesconducteurs.org

Tél : 01.43.95.40.20

Adresse : 23 avenue Jean Moulin 75014 PARIS



www.activroute.org

RACONTEZ-NOUS VOTRE EXPÉRIENCE

Vous souhaitez nous faire part d'une situation que vous jugez injuste ou simplement partager une expérience et ainsi aider d'autres conducteurs, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre témoignage sur notre site internet : www.liguedesconducteurs.org.
Vous avez d'autres choses à dire ?
Vous pouvez nous écrire ou nous envoyer un e-mail.

CHARTRE DU CONDUCTEUR RESPONSABLE

Art. 1 : J'adapte ma conduite à la densité du trafic, à l'état de la route, aux conditions météorologiques et à ma forme du moment.

Art. 2 : Je ne suis pas seul sur la route. Je garde mes distances et vérifie très régulièrement dans mes rétroviseurs que je ne gêne personne ; je me décale largement pour laisser passer ou doubler les deux-roues.

Art. 3 : Je ne conduis pas sous l'emprise de substances altérant sensiblement ma vigilance et mes réflexes.

Art. 4 : J'entretiens régulièrement mon véhicule pour garantir une sécurité maximale.